L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 18 AOUT 1857.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES:
G. F. WEISSE, E. DUFOUR,
B. DUVERGER, E. HARDY.
Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 18 AOUT 1857.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnemens "à la semaine," à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par B. Turpin—A 4 heures et demie, sur la levée en face de la rue de l'Hôpital, 70 barriques vin rouge de Bordeaux.

Par E. M. Bell, shérif—A midi, à l'hôtel de la Cité, salle de la Commune, un mulâtre, ainsi qu'une négresse et ses enfants—A 10 heures 1/2, au No 22, rue Jefferson, un lot de marchandises.

Les juifs américains en Suisse.

L'Angleterre donne depuis longtemps un triste spectacle au monde en refusant d'admettre les israélites dans son parlement. Cette intolérance contre laquelle protestent les idées éclairées de notre siècle, cette criminelle infraction du principe tutélaire de la liberté de conscience, n'est malheureusement pas le seul scandale de ce genre que l'on puisse signaler. Le croirait-on? Il existe entre les Etats-Unis et la Suisse un traité qui assimile à des parias ceux de nos concitoyens qui professent la foi israélite. Le premier article de ce traité est ainsi conçu:

"Les citoyens des Etats-Unis d'Amérique et les citoyens de la Suisse, seront admis et traités sur le pied d'une égalité réciproque dans les deux pays, en tant que cette admission et ce traitement ne seront pas contraires aux dispositions constitutionnelles ou légales de la Fédération, des Etats ou des Cantons, etc."

Or, la plupart des cantons suisses ont décrété contre les juifs des lois extrêmement rigoureuses: il est interdit à ces derniers d'y exercer une profession ou un métier, d'y exploiter une industrie, de s'y livrer au négoce, etc. Il est même défendu à un juif de passer la nuit dans le canton de St Gall, et le malheureux est obligé d'aller demander, de l'autre côté de la frontière, un gîte à quelque hôtelier autrichien. Notre gouvernement a positivement reconnu aux autorités des cantons le droit de traiter nos nationaux israélites comme d'ignobles malfaiteurs.

La convention avait été négociée il y a cinq ou six ans par notre représentant à Berne. M. Fillmore était alors président. En apprenant que le département d'Etat venait de recevoir le texte du traité, plusieurs israélites éminents allèrent prier M. Webster de ne point le présenter au sénat. Celui-ci acquiesça à leur demande et la convention fut renvoyée à Berne. Mais pendant l'administration de M. Pierce, le ministre des Etats-Unis en Suisse renoua les négociations et conclut un traité exactement semblable à celui qu'avait repoussé M. Webster. M. Marcy le reçut et le fit ratifier par le sénat qui probablement ignorait que la législation des cantons fût hostile aux juifs.

Dernièrement, un citoyen de New-York, M. Godman, qui appartient au culte israélite, voulut s'établir à Chaux-de-Fonds et y ouvrir un magasin, s'adressa à l'administration cantonale pour obtenir l'autorisation nécessaire. On apprit qu'il était juif, et on la lui refusa. Il eut beau protester, s'indigner, menacer, on lui montra l'article premier du traité conclu entre les Etats-Unis et la Suisse et on lui fit comprendre qu'un propre pays, la libre et indépendante Amérique, avait d'avance ratifié l'ostracisme dont il était frappé et l'affront qu'on lui faisait subir!

Nous ne comprenons pas que M. Marcy ait accepté un pareil traité. Le premier article stipule que les citoyens des deux pays seront traités "sur un pied d'égalité réciproque", mais cette réciprocité et cette égalité ne sont-elles pas ici un ridicule non-sens? La loi américaine, respectant tous les cultes, n'établit pas de différence arbitraire entre un chrétien et un juif; l'un et l'autre ont également droit à sa sollicitude et elle protège autant l'un que l'autre. Un juif suisse serait donc admis ici au partage de tous nos privilèges et personne ne songerait à l'interroger sur ses croyances religieuses. Le juif américain ne sera pas traité de la même manière en Suisse; les autorités des cantons commenceront par le questionner, et s'il répond qu'il est israélite on lui dira qu'il ne peut ni vendre, ni acheter, ni conclure un marché quelconque, en un mot, qu'il lui est défendu de travailler. En d'autres termes, la législation du pays l'en expulse en lui ôtant tout moyen d'y vivre.

Est-ce là ce que nos concitoyens israélites avaient droit d'attendre du gouvernement américain? Est ce que M. Marcy eût accepté un traité qui fût aussi dur et aussi insultant pour les chrétiens que celui négocié par M. Fay l'est pour les juifs! Jamais. Pourquoi donc permettre que ces derniers soient traités autrement que les citoyens d'un autre culte. Entre un juif et un chrétien il n'y a de différence que celle qui résulte de la moralité, de l'intelligence, de la distinction personnelle, du talent, et nous sommes vraiment humiliés d'être obligés de le rappeler dans un pays aussi éclairé et aussi tolérant que le nôtre. Le secrétaire d'Etat de M. Pierce aurait dû avertir et il eût pu épargner à la population israélite des Etats-Unis l'affront qui lui a été infligé. Le 12 juillet 1854, M. Mayer, ministre d'une synagogue, écrivit à M. Marcy et appela son attention sur le premier article du traité; il lui adressa plus tard une seconde lettre qui, comme la première, arriva au département d'Etat. M. Marcy répondit d'une manière évasive, et M. Mayer comprit que le gouvernement était décidé à ratifier le traité. En effet, la convention fut promulguée définitivement le 14 novembre 1855.

On dira peut-être qu'un traité entre les Etats-Unis et la Suisse était nécessaire pour faire respecter les citoyens américains et leur assurer certains droits dans ce dernier pays. C'est vrai, mais le gouvernement semble avoir oublié que tous les Américains ne sont pas chrétiens, et que pour protéger ceux qui le sont il n'a pas le droit de sacrifier une autre catégorie de nos concitoyens. S'il a obtenu des avantages pour les premiers, il a condamné les seconds à la honte et à l'infamie; il a permis qu'un gouvernement étranger les flétrît et les rangeât dans la classe des vagabonds et des gens sans foi ni loi.

Nous apprenons avec plaisir que de hautes influences se sont mises à l'œuvre pour déterminer le président à abroger le traité. Cette abrogation est aujourd'hui une nécessité, car le traité est incompatible avec l'honneur et la dignité du pays. La conscience de tous les citoyens le réprouve, et l'orgueil légitime de la nation a été trop vivement froissé pour que M. Buchanan ne se hâte pas de réparer la faute de son prédécesseur. Les cantons suisses ont le droit de mettre, s'ils le veulent, les juifs hors la loi, mais nous ne saurions, sans nous déshonorer, déclarer par une convention solennelle que ceux de nos concitoyens qui professent le culte israélite peuvent être flétris en Suisse et privés de toute espèce de privilèges.

TELEGRAPHE TRANSOCEANIQUE. — Nous apprendrons bientôt que l'opération de la pose du câble sous-marin qui doit mettre en communication l'Ancien et le Nouveau-Monde, est terminée. La compagnie a décidé que le premier message transmis à travers l'Océan serait celui-ci: "Gloire à Dieu dans le ciel, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté." On pense que la seconde dépêche transmettra les bons souhaits de la reine Victoria au Président des Etats-Unis. M. Buchanan répondra, puis la ligne sera ouverte au public. Les messages seront transmis à raison de 62½ cents par mot! La brièveté et la concision deviendront une qualité nécessaire aux correspondants.

RECOLTES.—Les journaux de la campagne nous apportent tous d'excellentes nouvelles de la récolte. A l'exception du coton qui a quelque peu souffert des pluies incessantes des quatre dernières semaines, la perspective pour toutes nos denrées agricoles est très encourageante. La Louisiane qui depuis deux ans achetait une partie de son maïs pourra en vendre cette année; elle en récoltera un excédant considérable. Le rendement des cannes sera également très-abondant. Cette prospérité générale a ajouté à la valeur des terres, et les moindres petites plantations se vendent maintenant très cher.

NOUVEAU MEXIQUE.—La malle de Santa-Fé est arrivée à Independence le 7 de ce mois. La tribu des Cheyennes a refusé de recevoir des agents des Etats-Unis les présents que ceux-ci lui offraient et ne veut pas conclure de traité avec le gouvernement américain. Elle a déclaré audacieusement que le pillage lui rapportait plus que l'amitié des Etats-Unis. Les Pawnees sont également à la veille de s'insurger contre nous.

IOWA.—Une forte majorité des habitans de l'Iowa a voté contre la clause de la nouvelle constitution de l'Etat qui admet les nègres au partage des droits politiques des citoyens.

EMIGRANS. Il est arrivé à New-York, pendant le mois de juillet, 27,192 émigrans, c'est à dire 10,900 de plus que le nombre enregistré pendant la période correspondante de 1856. Presque tous se sont dirigés vers l'Ouest.

Dépêches Télégraphiques, TRANSMISES A L'ABEILLE

Nouvelles d'Europe DE 4 JOURS PLUS RECENTES.

ARRIVÉE DU COLUMBIA.

New-York, 17 août.—Le steamship Columbia, parti de Liverpool dans l'après-midi du 5 courant, est arrivé à Sandy-Hook.

L'Arabia est entré le 2 de ce mois, dans le port de Liverpool.

Nouvelles générales.

L'ESCADRE DU TELEGRAPHE.

Le 5 août, le reste de l'escadre du Télégraphe a quitté Queenstown pour la baie de Valentia.

Angleterre.

Le gouvernement a demandé l'autorisation d'appeler la milice et d'augmenter l'armée.

La compagnie des Indes a fait la réquisition de 15,000 hommes de troupes additionnelles.

Turquie.

L'ambassadeur français à Constantinople a suspendu ses relations diplomatiques avec la Porte.

Un nouveau ministère turc est annoncé.

Espagne.

Suivant une dépêche datée de Madrid, le marquis de Serrano succède à Concha dans le gouvernement général de l'île de Cuba.

Perse.

La Perse refuse d'évacuer Hérat.

France.

Une dépêche de St-Cloud annonce que l'empereur Louis-Napoléon et l'impératrice doivent partir, le 5, pour aller rendre visite à la reine Victoria.

On n'a pas reçu de nouvelles de l'Inde confirmant la reddition de Delhi. A Madras, les Européens sont sous les armes, et appréhendent un soulèvement.

Eugène Sue, le romancier français, auteur des "Mystères de Paris", du "Juif Errant", etc., est mort.

Nouvelles commerciales.

Liverpool, 5 août.—Les ventes de coton, pour les trois derniers jours, s'élèvent à 13,000 balles, dont 1,500 pour les spéculateurs et 1,500 pour l'exportation.—Le marché était calme à la clôture, mais ferme.—Les ventes du 4 août ont atteint 1,800 balles.—Les céréales ont clos avec beaucoup de lourdeur et une légère baisse.—Richardson, Spence & Co cotent la farine très languissante, mais maintenant ses prix; le blé, sans demande, avec une baisse de 3 d; le maïs très lent, avec une baisse de 6 d. à 1 sh. sur le mêlé et le jaune.—Les provisions ont clos calmes. Lard, clos sur une petite hausse, c'est à dire à 70 sh.—Bœuf, calme et ferme.—Porc et bacon, également calmes; pour ce dernier, les ventes ont complètement failli.—Riz, se maintenant à la clôture.

Les avis de Manchester sont favorables.

Marché de Londres.

Les consolidés au comptant ont fermé à 90 1/2 90 1/4, pour monnaie et en compte.

Le sucre a clos inactif, sous une baisse de 6 d à 1 sh; le café, inactif aussi, toutes qualités subissant une légère dépréciation; le thé, ferme.

Nouvelles de Washington.

Washington, 17 août.—Après quatre jours de délibérations, le jury appelé à prononcer sur les accusations portées contre les personnes ayant pris part aux troubles des dernières élections, n'a pas pu s'accorder sur le verdict.

Steamboats de passage.

Vicksburg, 17 août—Sont passés, descendant le fleuve: ce matin, le W. W. Farmer, à 4 heures; le Fanny Bullitt, à 1 heures; et dimanche, à 3 heures de l'après-midi, le Belfast, et à 10 heures du soir le Michigan.

Steamboat frappé par la foudre.

Louisville, 17 août—Durant l'orage qui a éclaté cette après midi, le steamboat Eva a été frappé par la foudre, et a eu son pont supérieur mis en pièces. Personne n'a été atteint, il n'y a pas eu d'autre avarie.

Marchés.

New York, 17 août—Les ventes de coton s'élèvent à 500 balles: Orléans middling, 16; Upland, 15 5/8; whiskey, languissant; blé, $1 80, blé rouge, $1 71; maïs mêlé, 80c; mess porc, $24 50; prime porc, $20 50; bœuf, ferme; lard, 16c; bacon, actif; plats côtés, 14c; sucre, ferme.

Cincinnati, 17 août—Farine de $5 50 à $5 70 pour fine et superfine; blé rouge, $1 20; blé blanc, $1 30; whisky, 25c; provisions sans changement.

Elections du Missouri.

St Louis, 17—Les retours officiels de 80 comtés rendent douteuse l'élection de Rollins (A.).

Nebraska.

St Louis, même date—Des avis de Nebraska confirment l'élection de Chapman (démocrate), comme délégué au Congrès.

Rivière.

Vicksburg, 17—Le McRae est passé cette après midi, à 3 heures, descendant le fleuve.

LA NOUVELLE CHAMBRE DES REPRESENTANS.—Les élections de représentans au Congrès ont eu lieu dans tous les Etats de l'Union, excepté le Maryland, la Géorgie, le Mississipi et la Louisiane. Voici le résultat qu'elles ont données: démocrates, 119; républicains noirs, 91; américains, 8; vacances, 2. Le Texas, le Kentucky, le Tennessee, la Caroline du Nord et l'Alabama ont élu leurs représentans dans la première semaine de ce mois, et bien que les résultats complets ne soient pas encore connus, le journal officiel de Washington croit que les chiffres ci-dessus, que nous lui empruntons, sont exacts. Si les quatre Etats qui doivent procéder à leurs élections conservent les éléments politiques qui les distinguent en ce moment, la prochaine Chambre des Représentans comprendra 125 démocrates, 91 républicains noirs, et 16 américains: vacances, 2. La Chambre renferme 234 membres dont 118 forment la majorité. En admettant que les élections qui doivent encore être tenues ne modifient point l'état actuel des choses, les démocrates auront dans la prochaine chambre une majorité de seize voix.

SORGHO.—Le Southern Sentinel d'Iberville nous apprend que M. MICHAEL SCHLATRE, JR. vient de faire deux cents gallons de sirop de sorgho. Ce sirop est magnifique et est extrêmement agréable. M. Schlatre a mis en magasin la partie supérieure des tiges de sorgho: c'est un excellent fourrage, plus sain et plus nourrissant que celui que donne le maïs. L'honorable planteur que nous avons nommé plus haut se propose en outre de moudre les grains de sorgho qu'il a recueillis afin de voir quelle espèce de farine ils donneront. Si, comme on l'assure, on peut en faire du pain de bonne qualité, l'expérience de M. Schlatre sera utile à toute la Louisiane et la culture du sorgho se répandra dans tout l'Etat.

BATON ROUGE.—Le Sugar Planter de Bâton-Rouge annonce que la dyssenterie règne dans la partie supérieure de la paroisse et que plusieurs personnes ont déjà succombé à cette maladie. Beaucoup d'habitans en sont atteints dans les bruits de l'intérieur.

Un violent orage a causé d'assez grands dégâts aux plantations de coton au nord d'Est Baton Rouge.

PLUIE.—La pluie, dit un journal de la paroisse St Charles, continue à tomber. Nos chemins sont impraticables et ce n'est qu'avec peine que les voitures peuvent passer. Si cet état de choses ne cesse, nous ne savons ce que nous deviendrons.

KANSAS.—Le gouverneur Walker, s'étant assuré que la démonstration faite par les indiens n'avait aucune gravité, est retourné à Lawrence avec les troupes sous ses ordres. C'est ce que nous apprend une dépêche datée de Chicago, 11 août. Les habitans du territoire se sont prononcés presque à l'unanimité par la voie du scrutin en faveur de la constitution de Topeka.

RICHESSE AGRICOLE.—Un de nos confrères de l'Ouest dit qu'ayant gravi une haute colline dans le comté de Rock, Etat de l'Illinois, il a compté dans la plaine qui s'étendait au-dessous de lui, cent cinquante-quatre moissonneuses à l'œuvre dans les champs de blé. Il y avait à la suite de ces machines mille personnes—hommes, femmes et enfants—occupées à lier les gerbes.

PAROISSE PLAQUEMINE.—Nous lisons dans le National de Pointe-à-la-Hache:

Les pluies continuent toujours. Il est à craindre que les récoltes n'en souffrent un peu. On nous dit que dans beaucoup de champs de cannes les vers ont fait leur apparition. C'est particulièrement dans les cannes de l'expédition du gouvernement que ces vers abondent. Un de nos amis, qui avait eu part aux munificences du Congrès, nous apprend qu'il sera obligé de se défaire promptement de ces cannes, car elles perdraient ses champs.

PAROISSE ST BERNARD.—On lit dans le journal Le Saint-Bernard, publié dans la paroisse de ce nom:

La saison est décidément à la pluie. Il ne se passe pas un jour sans qu'elle tombe avec une abondance épouvantable. Ce ne sont pas, si on le veut bien, des pluies continuelles, mais bien des orages fréquents, accompagnés d'éclairs et d'éclats de foudre.

Nos champs sont littéralement couverts d'une eau croupie, qui avec la chaleur torréfiante qu'il fait, ne peut manquer de nuire beaucoup à nos récoltes. Toutefois, jusqu'à présent nous n'avons pas de bien graves motifs de plainte.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR DU RECORDER STITH.—Nicholas Martin, arrêté, hier, dans la rue du Canal, pour avoir menacé de tuer un blanc du nom de George Harris, a été conduit devant le Recorder pro tem. Holland qui, après avoir entendu les témoignages, l'a condamné à deux mois de prison.

Thomas Moore, h. c. l. qu'un affidavit accuse d'avoir recélé un esclave marron, a fourni un cautionnement de $750 pour répondre de sa comparution.

John Cavanagh et Charles Whitney se sont présentés devant le Recorder pour répondre à l'accusation d'avoir troublé la paix de la Promenade Triton. Cavanagh battait Whitney lorsque l'officier les arrêta. Il paraît qu'on vint appeler Cavanagh, dimanche soir, pour qu'il protégeât une enfant de dix ans, fille d'une veuve, sa voisine, qui était absente. Il trouva Whitney sur le pas de la porte. L'enfant répéta à l'accusé les propositions coupables que Whitney lui avait faites. Cavanagh ordonna à Whitney de se retirer; celui-ci n'ayant pas voulu le faire, il l'assaillit. Le Recorder a acquitté Cavanagh, et envoyé Whitney pour six mois à la maison de travail.

Delia Swift et Alice Cunningham sont à acquitter dix piastres d'amende pour avoir tenu une maison de débauche dans la rue Basin.

Plusieurs vagabonds que la police avait ramassés, passeront les unes trois et les autres six mois à la maison de travail.

COUR DU RECORDER FABRE.—Le recorder intérimaire Holland a fait conduire à l'Asile des fous, Mary Ann Keenans qui est atteinte d'aliénation mentale.

Celeste Chiappella, que M. E. Raymond accusait de bris de paix, a fourni un cautionnement de $200 pour répondre de sa comparution.

L'esclave Fortuné, accusé de vol de paletots dans le magasin No 140, rue de la Vieille Levée, a été écroué.

Robert Philip et sa femme resteront en prison en attendant qu'ils répondent à l'accusation d'avoir mis le feu, le 12 du courant, à la maison qu'ils habitaient dans la rue Villeré, entre Ste Anne et Dumaine.

MANDAMUS.—L'esclave Jane appartenant à M. D. s'est rendue l'autre jour à la geôle de police prétendant qu'elle avait eu à subir de mauvais traitements de la part de son maître. Le recorder par intérim, auquel s'est adressé M. D...., a exigé de ce dernier, avant que l'esclave lui fût remise, un certificat du médecin de la geôle constatant que la négresse n'avait pas subi de traitement cruel. Le propriétaire a refusé de se soumettre à ce que demandait le magistrat et s'est adressé à la 3me Cour de District pour un mandamus contre le recorder.—L'honorable juge qui préside cette Cour a maintenu le mandamus et a ordonné au recorder de restituer immédiatement l'esclave à son maître; la ville devant acquitter tous les frais.

Michaela Heisler, rue Ste-Anne, se plaint d'avoir été menacée et insultée par Philippine et Joséphine Vidal et Mme Bessin.—Les accusées ont fourni $300 de cautionnement pour répondre de leur bonne conduite.

Peter Johnson, dit Dutche Pete, a été écroué. Il est accusé d'avoir, le 7 janvier dernier, dans le café California, rue Gallatin, poignardé James Dacey qui mourut peu après à l'hôpital de charité. L'affidavit en vertu duquel la police a arrêté Pete a été fait par M. H. Mitchel, député coroner.

J. Mahlazum, encoignure Madison et Vieille Levée, a été condamné à douze piastres d'amende pour violation des ordonnances.

Wm Sigue, encoignure Ursulines et Front Levée, devra répondre à la même accusation.—Cautionnement de $300.

Domingo Herrera, encoignure Bienville et Dauphine, a dû acquitter une amende de quinze piastres pour violation des ordonnances.

—Antonio Kreppel, accusé d'avoir assassiné Mme Marie Schumaker, le 4 juillet dernier, au coin des rues Bayou et Tremé, a été envoyé, après interrogatoire, devant la Première Cour de District. Nous publions plus bas les principaux témoignages produits devant le recorder Holland.

Henri Bezou entendit du bruit, le 4 juillet, entre quatre et demie et cinq heures, à l'encoignure Tremé et Chemin du Bayou. Il alla à sa porte et aperçut le prisonnier traversant la rue (il y avait une large tache de sang sur sa chemise) et entrer dans une maison. Le témoin passa de l'autre côté de la rue et vit une femme blessée au visage et couverte de sang, de la tête aux pieds. Il revint à la maison où le prisonnier était entré et vit celui-ci étendu sur le plancher, dans une chambre de derrière; il avait une blessure à l'estomac. Les officiers Bosel et Morano, accompagnés de deux personnes, se présentèrent peu après. Le témoin demanda au prisonnier: "C'est lui qui avait poignardé cette femme." "Oui, répondit-il, c'est moi qui l'ai fait; je veux la tuer et je la tuerai. J'y pense depuis trois mois"; puis, s'adressant au témoin "Retirez-vous d'ici; cela ne vous regarde pas." Le témoin a reconnu le couteau Bowie que lui remit quelqu'un quand il traversait la rue pour aller voir le prisonnier; l'arme était alors couverte de sang.

John S. Baron était à sa porte, chemin du Bayou, lorsqu'il entendit un cri; en se retournant, il vit une femme sortir du fossé.—L'accusé était au milieu de la rue et avait à la main un couteau ou un couteau-poignard; il suivit la femme et à quelques pieds de l'encoignure la frappa au côté. Ils passèrent l'encoignure. Le témoin alla à l'encoignure et trouva la femme assise, couverte de sang; l'accusé était à côté d'elle et tenait un couteau à la main. Le témoin lui ordonna de ne plus frapper; le prisonnier leva le bras, se plongea l'arme dans la poitrine, jusqu'à la garde, et, regardant le témoin, lui dit: "J'ai tué cette femme, je me tue moi-même." Le prisonnier retira ensuite le couteau et traversa la rue en courant. Le témoin aida à transporter la femme dans la maison. Il croit avoir entendu des cris avant de l'avoir vue dans le fossé. Lorsqu'il entra dans la maison où l'accusé était couché, celui-ci lui dit qu'il avait tué la femme et s'était donné la mort.

Elizabeth Fry était la servante de Mme Shumaker depuis une semaine. Le prisonnier s'était querellé avec la défunte, avant le déjeuner au sujet de pains qu'elle lui reprochait d'avoir brûlés. Elizabeth sortit et quand elle rentra, entre deux et trois heures, elle trouva l'accusé endormi sur une chaise, près de son lit. Il dîna après Elizabeth et Mme Schumaker. Celle-ci avait ordonné à l'un des employés de pétrir la pâte. L'accusé lui demanda pourquoi elle l'avait fait sans le prévenir. Il s'habilla ensuite, ouvrit le tiroir du comptoir, prit de l'argent et sortit.—Mme Schumaker lui dit qu'il ferait bien de rester dehors; il répliqua qu'il ne le voulait pas et rentra, mais sortit peu après sans chapeau et ne revint qu'au bout d'une demi-heure. Il entra dans la chambre où se trouvait Mme Schumaker. Elizabeth ayant entendu les cris de la défunte, s'approcha de la porte et vit l'accusé porter un coup de couteau à la défunte. Mme Schumaker se précipita dans la rue. Kreppel la poursuivit et la poignarda encore."

COUR DU RECORDER SOLOMON.—Ellen Clark dit que Mme Clark a jeté sur elle de l'eau bouillante—Cautionnement.

Le tribunal a ordonné l'arrestation de Vial et deux autres hommes qui sont accusés d'avoir violemment assailli Eugène de Grant, dimanche soir, près la porte de péage du chemin macadamisé, au bayou St Jean. L'affidavit ajoute qu'ils ont tenté de faire feu sur M. Jules qui voulait rétablir l'ordre.

ENQUETE.—Le coroner a pratiqué, hier, dans une maison de la rue Marigny, la levée du corps de Christian Saune, Allemand, âgé de 43 ans. Verdict: intempérance.

AFFAIRE CUNNINGHAM.

On lit dans le Courrier des Etats-Unis:

Jeudi, dans l'après-midi, le juge Davison avait fait savoir à M. Stafford, avocat de Mme Cunningham, que l'instruction pour la poursuite était close, et qu'il se tenait prêt à entendre les témoins que la défense pourrait avoir à offrir. Hier M. Stafford s'est présenté, à 10 heures du matin, au tribunal de Jefferson market, pour déclarer qu'il n'avait point de témoins à produire, ni de contre-interrogatoire à faire subir à ceux qui avaient déposé. Le juge s'est alors rendu avec lui au n. 31 Bond street, pour y procéder à l'interrogatoire de l'accusée, lequel s'est borné aux questions et réponses suivantes:

—Quel est votre nom?
—Emma Augusta Burdell.
—Quel âge avez-vous?
—Trente-six ans.
—Où êtes-vous née?
—A New-York.
—Où demeurez-vous?
—Bond street, n. 31.
—Quelle est votre occupation?
—Aucune, sauf de prendre soin de ma famille.
—Avez-vous quelque chose à dire, et dans ce cas, qu'avez-vous à dire par rapport à l'accusation portée contre vous?
—Je suis parfaitement innocente, et dans ce moment la maladie m'empêche de pouvoir m'expliquer. J'ai confiance que le temps le prouvera. D'après l'avis de mon avocat, je refuse de répondre à aucune autre question pour le présent.

Pendant l'interrogatoire, Mme Cunningham était couchée et en apparence souffrante. Son médecin, le Dr Fisk, ses deux filles Hélène et Georgiana, et son avocat M. Stafford étaient présents dans la chambre. On annonce que ce dernier présentera aujourd'hui une requête pour faire admettre Mme Cunningham à caution. Le juge Davison aura à décider s'il y a lieu de lui en accorder le bénéfice, ou de la faire écrouer aux Tombes.

Les révélations, les bruits, les commentaires se poursuivent du reste à propos de cette curieuse affaire, non pas seulement sur le fait principal, mais aussi sur des faits corrélatifs et sur chacun des individus qui s'y trouvent mêlés. Celui qui a pris le rôle prééminent, à côté de Mme Cunningham, est le docteur Catlin, sur lequel déjà une assertion de l'accusée fait peser les plus sinistres soupçons. Voici ce que le Herald dit de cet important complice passé à l'état de témoin:

"La femme du docteur Catlin—qui est la sœur du révérend M. Beecher de Saratoga, chez lequel une des filles Cunningham faisait son éducation,—s'est séparée de son mari pour des raisons à elle connues, et refuse de vivre avec lui. On nous assure, d'autre part, que ce faux accouchement n'est pas le premier dans lequel le docteur ait joué un rôle; mais qu'il y a peu de temps encore il a participé à une affaire de ce genre à Brooklyn. Nous pensons qu'il serait bon, à propos de ce cas de supposition d'un héritier Burdell, de tirer au clair la vérité ou la fausseté de ces allégations.

"Il serait également bon, pour prévenir des erreurs possibles de l'opinion publique, que le docteur Catlin fût mis à même de prouver qu'il n'est pas l'homme qui a présenté le docteur Burdell à la cérémonie du mariage, le 28 octobre. Il y avait plus de ressemblance entre Burdell et Catlin qu'entre Burdell et Eckel, et la curieuse menace de Mme Cunningham donne à supposer qu'ayant déjà Catlin "sous son pouce," comme elle disait, elle aura pu le contraindre à figurer tout aussi bien dans un faux mariage que dans un faux accouchement. Il est donc urgent de fournir au docteur Catlin l'opportunité d'écarter ces soupçons,—en le confrontant, par exemple, avec le révérend Marvine, qui pourrait peut-être dire si Catlin est ou n'est pas l'homme aux favoris épais qu'il a marié à Mme Cunningham."

Le Herald laisse de côté un soupçon plus terrible, qui s'est répandu partout dans le public à propos de ce fait que Catlin soigna M. Cunningham dans la dernière maladie dont il mourut subitement, et qui donna lieu à de sinistres commentaires parmi les connaissances du défunt. C'est, du reste, une supposition que le temps écoulé rend impossible à vérifier, et s'il y a mystère, le mystère ne saurait être dévoilé que par les aveux d'une des parties qui s'y trouvaient impliquées, chose tout à fait improbable, il faut en convenir.

A côté du Dr Catlin et dans une toute autre attitude, se place Mme Barnes, cette sœur de Mme Cunningham qui a si audacieusement déposé sous serment en faveur de cette dernière. On s'est aussitôt demandé qui était et ce qu'était cette auxiliaire nouvelle dont, malgré les liens de sang allégués, on n'avait point entendu parler dans le premier procès pour meurtre. Le Times est allé aux informations, et nous fait ainsi connaître son histoire:

".......Elle a été mariée deux fois. Son premier mari, mort subitement, laissa quatre enfants à sa charge. Son second mari, M. Barnes, demeure avec elle à Newark, N.J. Lui aussi mourut subitement, laissant trois enfants qui vivent encore.

"Dans l'été de 1856, la veuve Barnes occupait une petite maison dans "Old Gowanus Lane", qui fait partie maintenant de la 3me avenue, à Brooklyn. Elle tenait une école du dimanche dépendant de l'église méthodiste de Dean street, dont le Rév. S. K. Clark était pasteur. A cette époque, un des membres de la congrégation, M. W.... qui demeurait dans Oxford street, et qui demeure aujourd'hui à Brooklyn, eut à aller à la campagne avec sa famille. Désirant avoir quelqu'un qui prît soin de sa maison, en son absence, il s'adressa à Mme Barnes, qui accepta avec empressement l'offre de demeurer dans la maison jusqu'au retour des propriétaires. Ceux-ci restèrent absents trois semaines environ, et quand ils revinrent, ils trouvèrent qu'on avait volé presque tous les articles de valeur transportables laissés dans la maison; vin, argenterie, porcelaines, verreries, linge, draps, nappes, oreillers, objets de literie, etc., etc. Mme Barnes était encore dans la maison. Elle souhaita la bienvenue à Mme W.... comme si de rien n'était, et retourna chez elle. Ce ne fut qu'après son départ que les vols furent découverts. Quand on lui en parla, elle feignit le plus grand étonnement, et protesta que la servante devait en être coupable.

"Cependant, plainte fut déposée à la mairie, et un officier de police nommé Egan, accompagné de M. W.... et du pasteur de l'église, procédèrent à une perquisition chez Mme Barnes qui, à leur arrivée, s'était enfuie par une porte de derrière. On y retrouva beaucoup des objets volés, et l'on découvrit plus tard l'endroit où le reste avait été envoyé à New-York.

"Mme Barnes fut arrêtée, mais bientôt remise en liberté, M. W.... n'ayant pas voulu pousser plus loin la poursuite. Elle fut alors chassée de la congrégation de Dean street.

"Mme Barnes est une femme de petite taille, d'environ 40 ans, blonde avec des yeux clairs. Elle commence à grisonner, et boite sensiblement."

Nous savons donc désormais à quoi nous en tenir sur le caractère du principal témoin, sœur ou non de Mme Cunningham,—sans insister sur cette remarque que les trois maris épousés par les deux sœurs, sont tous trois morts subitement, et que le Dr Burdell, rencontré, comme second époux, par l'une d'elles, a été égorgé dans son appartement.

A propos de la substitution d'enfant, Mme Fry, la matrone de l'hôpital de Bellevue, raconte qu'il y a cinq ou six semaines, un monsieur vint lui demander un enfant nouveau-né non taxé, disant que c'était pour une veuve qui voulait le faire héritier d'une grande fortune. Après une conversation suivie à ce sujet, l'individu avoua que la veuve était Mme Cunningham dont il était l'ami. Mme Fry refusa le marché, bien qu'on lui offrît une somme assez forte. Elle connaît, semble-t-il le messager de Mme Cunningham, mais refuse de dire son nom, par suite du serment qu'elle lui a fait de lui garder le secret.

Un dernier détail, qui mêle un grain de comédie à cette longue série de crimes de divers genres, est le moyen employé par Mme Cunningham pour se causer des coliques réelles, afin de mieux jouer son rôle dans le faux accouchement: ce fut de se bourrer de concombres crus. Il en résulta cette "attaque de choléra" dont le Dr Catlin parle dans sa déposition.

L'Evening Post d'hier renferme des détails tout à fait édifiants sur la vie que menait Mme Cunningham dans la maison du meurtre, depuis son acquittement.

".... Après trois ou quatre semaines elle se mit à recevoir nombre de femmes dans sa maison. Elle se tenait dans le salon de devant avec une ou plusieurs d'entre elles, fenêtres et persiennes ouvertes. Ainsi exposée aux regards des passants curieux, elle les apostrophait violemment et bruyamment, avec force gesticulations, riant insolemment ou leur montrant le poing.

".....Pendant le jour, on ne voyait dans la maison que des femmes; mais le soir, des hommes, au nombre de dix, quinze et vingt, venaient, et alors s'étaient de bruyantes orgies qui se prolongeaient souvent jusqu'à deux ou trois heures du matin.

"Les réjouissances, au dire de tous les voisins, étaient du genre le plus tumultueux, et se poursuivaient généralement dans la chambre même où le meurtre a été commis. Là on dansait, on criait, on chantait, on hurlait, on sautait, on battait des mains. Souvent, le bruit de ces orgies attirait à la porte des gens communs qui criaient: 'Ho! les assassins! Amenez la femme qui a égorgé le docteur Burdell!' et ils ajoutaient à ces apostrophes, des torrents d'invectives et d'épithètes obscènes.

"Plusieurs familles ont été souvent tenues éveillées ainsi presque toute la nuit, par ce double tumulte au dedans et au dehors de la maison. Elles avaient en conséquence résolu de déposer une plainte pour qu'on mît fin à cette nuisance publique.

"On sait généralement que Mme Cunningham avait peu ou point d'argent, et qu'elle se procurait les moyens de vivre à crédit, comptant sur la décision du Surrogate pour la mettre en possession de la fortune. Elle avait ainsi meublé élégamment la maison peu après son acquittement, en promettant que si la décision était en sa faveur, elle paierait double prix. Pour le cas contraire, le marchand se garantissait d'avance par une hypothèque sur les objets vendus."

Après cela, il ne faut pas demander si le voisinage a appris avec joie la nouvelle arrestation d'une femme qui était une peste pour le quartier, à ce point même de faire baisser les loyers dans la rue, et de nuire sensiblement à la clientèle des dentistes qui l'habitent, comme on sait, en assez grand nombre.

La conduite tenue par le docteur Uhl dans l'affaire de la supposition d'enfant, est appréciée de diverses manières, et parfois jugée assez sévèrement. On semble considérer qu'il a abusé d'un secret à lui confié sous le sceau de la confidence médicale—on lui reproche surtout d'avoir prêté les mains au piège où la justice a fait tomber Mme Cunningham. Quelques confrères du docteur se proposeraient même, dit-on, d'évoquer la question à la prochaine réunion de l'Académie de médecine de New-York.

M. Uhl soutient le choc de ces critiques, avec le calme d'une conscience parfaitement tranquille. Aux arguments qu'on cherche à évoquer contre lui, il répond: 1o qu'un médecin peut être tenu à garder le secret d'un méfait déjà commis, venant à sa connaissance pendant la maladie du coupable; mais non à prêter la complicité du silence à un crime projeté, dans lequel on veut le faire tremper; 2o que les confidences de Mme Cunningham lui ont été faites en dehors de l'exercice régulier de sa profession, puisqu'elle ne résultait pas sur un état de maladie; 3o que le serment prêté traditionnellement par les médecins, ne leur impose l'obligation de garder le secret d'un malade, qu'autant que ce secret ne porte dommage ni à la société ni à aucun de ses membres; 4o enfin, que quant au piège tendu à Mme Cunningham, il n'a fait que se conformer aux avis et aux instructions de l'attorney de district.

FEUILLETON.

LES RUINES DE PARIS.

XV.

Trois couverts.

Pendant que René, demeuré seul, les yeux fixes, et plongé dans un fauteuil, réfléchissait aux jeux cruels du hasard, Colomba, penchée à la fenêtre de son hôtel garni, attendait impatiemment le retour de son époux.

Tout à coup, une voix de tonnerre retentit derrière elle.

—Eh bien! Colomba, est-ce que vous nourririez le projet funeste de vous précipiter par la croisée? Le moment serait mal choisi, ma chère.

Colomba se retourna et eut comme un éblouissement.

Devant elle, au milieu de la chambre, Magloire, revêtu de vêtements somptueux, la regardait à travers un binocle d'or.

Au sortir de la rue de Braque, il s'était empressé d'aller renouveler sa garde-robe chez les marchands du Palais-Royal, où son goût théâtral ne lui avait pas fait défaut. Ne pouvant par malheur s'habiller avec le frac pluie d'or du marquis de Moncade ou la pelisse chamarrée de Murat, il s'était vengé de nos sombres costumes en invoquant les nuances de gilet les plus fantastiques, en amoncelant les broderies autour de son cou et de ses poignets, en faisant traverser sa vaste poitrine par une inondation de jabot. Il était magnifique. Son pantalon avait une bande, et deux étoiles d'acier s'adaptaient au talon de ses bottes. Ainsi harnaché, constellé, ganté de beurre frais, faisant siffler un jonc à grosse tête, il participait triomphalement de l'aide-de-camp d'Haïti et du marchand de vulnéraire helvétique.

—Tel! s'écria Colomba.

—Je jouis de ta stupeur: regarde bien ce coré.

—Comment es-tu venu? J'étais à la fenêtre, et je ne t'ai pas vu arriver.

—Tu veux dire descendre. Je descends de coupé, chère belle.

—Il t'a donc payé tes trente mille francs?

—Mieux que cela.

—Mieux que cela! répéta-t-elle folle de joie.

—Notre neveu est richissime; c'est un avocat du plus haut mérite, il a un organe superbe et une éloquence irrésistible. Rouge plutôt!

Le comte de Plouganel (fouillant dans ses poches, qui se plaignirent sur un mode argentin.

—Ce neveu n'est pas un neveu, c'est un gisement aurifère. Il nous constituera des rentes tant que nous en voudrons. En attendant, il m'a donné cinq cents francs pour tes frais d'épingles.

—Cinq cents francs.... pour moi!

—Du courage, comtesse; nous n'avons que ce qui nous est dû. Ne vous attendiez-vous pas un jour ou l'autre à ce qui nous arrive? Le sort nous remet à notre place, voilà tout. Maintenant, soyons graves, et prenons les habitudes de notre nouvelle position.

Il tira une tabatière, et en versa la moitié sur son jabot.

—C'est égal, dit Colomba attendrie, tu me vas.... vois tu bien.... ton neveu est un brave homme!

—Oui, oui, répondit-il légèrement.

—Un homme d'honneur!

—Evidemment; évidemment. Mais changeons d'autre chose.

—De quoi veux-tu causer? dit-elle surprise.

—Préparez-vous à essayer des robes qu'on va t'apporter par mes ordres dans un instant.

—Tu veux que j'achète des robes toutes faites?

—Pour aujourd'hui, c'est indispensable. Nous sommes invités tous les deux à dîner chez René de Verdières.

—Et tu ne me le disais pas plus tôt!

—Il fallait procéder par ordre.

—J'en perdrai la tête.... à dîner.... pas ce soir.... cinq cents francs pour moi!

—Bonne comtesse, les robes de Président, ajouta Magloire, faisant claquer ses doigts pour les demander par René.

—Bonté divine! s'écria-t-elle, une fois ne! Des toilettes aussi, combien! nous préparons-nous donc à ce que nous devons?

Une pareille robe, faire un bruyant baiser sur Magloire de Plouganel.

—Qu'est-ce que tu dis? s'écria-t-il.

—Je dis: nous paierons.

—Colomba, je ne vous reconnais plus, en vérité; à vous entendre, on vous croirait de basse extraction. Payer! payer! qu'est-ce que c'est que cela? Il est certains verbes que je vous ai défendu d'apprendre à conjuguer.

—Mais, mon ami....

—Vous vous figurez que, parce que nous avons quelques bribes dans notre escarcelle, nous allons nous amuser à solder nos fournisseurs, comme des débutants, comme des croquants! C'est inimaginable. Il faut que vous ayez sur la société dérobé les idées les plus renversantes du monde.

—Je n'aime pas les dettes, Magloire.

—Tu n'aimes pas les dettes! répéta-t-il avec les signes d'un profond étonnement.

—C'est plus fort que moi.

—Qu'aimes-tu donc, alors? Les dettes sont les fleurs des civilisations. Avec mille francs comptant, j'obtiendrai dix mille francs de crédit. Je veux exploiter en grand le parfum des dettes.

—Encore ton parfum des dettes! soupira Colomba.

—Mais, madame, vous vous imaginez donc qu'on renonce à dix années de travaux et d'études sur une simple raillerie de femme! Je vous prédis que cet élixir régnera avant peu dans tous les boudoirs aristocratiques et même sous l'humble solive du bourgeois parisien. Il est indispensable que notre neveu René nous en achète pour une somme importante.

—Oh! Magloire, ce serait abuser.... Il n'est pas négociant, il est avocat.

—Raison de plus pour qu'il ait soin de sa personne; et puis il pourrait en céder à ses clients. Je lui soumettrai cette idée.

Ce colloque fut interrompu par l'arrivée des couturières. Elles apportaient un nombreux assortiment de robes, comme dans ces contes de fées, où l'on improvise une parure sur un coup de baguette.

Longtemps indécise (et quelle joie que l'indécision dans ces circonstances!), Colomba se décida en faveur d'un satin bleu avec gilet, avec pardessus de même étoffe, le tout garni de blondes noires. Le hasard voulut que ce vêtement fût admirablement fait pour elle. Ainsi harnachée, elle ne ressemblait pas mal à une danseuse espagnole. Magloire courut chez une modiste, qui apporta également plusieurs chapeaux, de ces chapeaux qui sont un événement, assemblage confus de plumes, de fruits et de minéraux, l'ornement des vitrines de la rue Vivienne, et que l'on retrouve trois ans plus tard sur la tête des négresses de Porto-Rico.

La cordonnière suivit la modiste. Puis, après la visite du gantier et du marchand d'ombrelles, Colomba se vit entièrement transformée. La chrysalide était devenue papillon.

Pauvre femme, inoffensive et tendre créature! ce fut un des jours les plus heureux et les plus brillans de sa vie! La soie, l'or, la fumée, la bonne chère, tout cela venait à elle à la fois, à elle, orpheline, mal vêtue, mal nourrie, usée par les inquiétudes et les pleurs de chaque jour!

Lorsqu'ils se virent rayonnans de la sorte, Magloire et Colomba, un même attendrissement les saisit tous les deux; sans se dire un mot, ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre.....

La misère a de ces explosions. La joie des pauvres a de ces marées soudaines.

Ce moment d'effusion évanoui, le comte de Plouganel se dégagea brusquement. Il revint à son caractère habituel.

—Allons, comtesse! dit-il, les grandes âmes doivent se montrer au niveau des grandes destinées. Donnez du ballon à votre robe, et partons. Ce jeune de Verdières doit se fâcher d'impatience en nous attendant.

—Je suis prête.

—Tu seras contente du festin; c'est moi qui en ai écrit le libretto.

Le coupé ne leur suffisait plus. Ils louèrent une calèche et prirent par les boulevards pour se rendre à l'hôtel de la rue de Braque.

Ce mode de transport et cette toilette excentrique contrastaient si énergiquement avec la modeste excentricité sous laquelle Magloire s'était présenté le matin, que le vieux domestique en eut les bras coupés. Il prononça un soupir et les introduisit près de son maître.

Celui-ci, seul dans son cabinet, avait la tête enfouie dans les deux mains.

Il se releva au bruit que fit la porte en s'ouvrant.

—Colomba, voici René. René, voici Colomba! dit le comte de Plouganel dans le style du Fils de l'Amour et du Hasard.

Colomba sautait au cou de son neveu, tandis que Magloire lui faisait craquer la main dans la sienne.

—Oh! c'est extraordinaire! s'écria subitement Colomba.

—Quoi donc? demanda Magloire.

—J'ai déjà vu quelque part notre neveu.

—C'est ce que je me suis dit aussi, moi. Mais où l'as-tu vu?

Colomba hésitait.

René essaya de sourire; et, prenant la parole:

—Voyons, où croyez-vous m'avoir rencontré, ma tante?

—C'est le même visage et la même voix; murmura-t-elle; et cependant, c'est impossible!

—Impossible, quoi? demanda Magloire.

Colomba se pencha vers son mari, et lui dit quelques mots à l'oreille. A son tour, il regarda plus attentivement René.

—Tu as raison, dit-il.

L'air d'être contempIé de la sorte, René fit un effort et proposa de passer dans la salle à manger.

Mais le comte de Plouganel le retint par le bras.

—Un moment, mon cher neveu! N'es-tu pas curieux de savoir ce que ta tante vient de me dire à l'oreille?

—Je vous écoute, répondit-il en frissonnant.

—Cela ressemble bien à une folie, mais tu sais comme moi que l'invraisemblance est quelquefois un des caractères de la vérité.

—Enfin, mon oncle?

—Colomba, qui a un œil de gendarme, prétend que tu étais ouvrier maçon il y a six mois.

—Ouvrier maçon? balbutia René.

—Ou démolisseur, si tu l'aimes mieux.

—Quelle plaisanterie!

—C'est ce que je me suis dit tout d'abord moi-même: quelle plaisanterie! Ensuite, j'ai pensé que tu avais voulu sans doute te distraire de tes occupations du barreau. Dans ce cas-là, rien de plus simple. Il y a des distractions de tous les genres. Moi qui te parle, crois-tu qu'il m'arrive parfois de chanter tout haut dans les rues, involontairement, comme si j'étais seul dans ma chambre? Quant à toi, mon cher René, il t'aura paru original de contribuer aux démolitions de Paris et de donner ton coup de pioche aux derniers débris d'une civilisation vermoulue. Nous ne te blâmons pas, remarque le bien. Tu as de l'imagination.

—Assez de raillerie, mon oncle, dit René.

—Tu prends cela pour de la raillerie? Mais Colomba et moi nous parlons sérieusement. Nous te reconnaissons tous les deux.

—Oui, oui, dit Colomba avec un mouvement de tête.

(A continuer.)

CHARLES MONSELET.

SALSEPAREILLE.—Nous croyons devoir recommander les Eaux gazeuses de Salsepareille dont le dépôt est établi à la pharmacie du Dr N. Hérey, au coin des rues Toulouse et Bourbon. Ces eaux sont à la fois digestives et purgatives. Celles que l'on emploie pour faciliter la digestion sont très populaires en Europe et ont obtenu les suffrages des médecins les plus distingués de l'Ancien Monde. Leur succès ne sera pas moindre ici. Les eaux gazeuses purgatives de Salsepareille sont extrêmement rafraîchissantes et ont sur les autres purgatifs l'immense avantage d'être agréables au goût. Elles sont appelées à supplanter la limonade de citrate de magnésie.

M. le Dr Hérey, dans une autre partie de nos colonnes, met le public en garde contre une fraude qui s'exerce depuis quelque temps à son détriment. La contrefaçon qui s'attaque à toutes les grandes découvertes n'a pas épargné les célèbres pastilles de Salsepareille du Dr Hérey. Les boîtes qui contiennent ce précieux médicament portent désormais la signature de l'inventeur écrite de sa propre main.

CONTRE-FAÇON.

Depuis que mes pastilles de salsepareille ont obtenu la vogue qu'elles méritent... [illegible] ... Le public est prié de s'adresser... Le vrai inventeur et propriétaire, Dr H. HEREY.

Cholera...—Le remède le plus efficace pour les crampes d'estomac, le choléra morbus, ... est le Baume du Dr. Hoofland... A vendre par tous les pharmaciens et par J. WRIGHT & Co, 21 et 151, rue de Chartres.

Guérison remarquable, après l'insuccès des médecins. Russelville, Ohio, 10 janvier 1855. Au Dr C. M. Jackson. ... EDWARD & BROWN. ... 18 juil—1m.

VICTIMES DES RHUMATISMES, Lisez ceci! Chestnut, comté Butler, O., 4 juin 1857. Au Dr C. W. Roback, No 6, East Fourth-street, Cincinnati. ... A vendre par tous les pharmaciens et par J. WRIGHT & Co., 151 rue de Chartres.

ATTENTION.

Nous appelons l'attention du commerce à la vente de vins de Bordeaux qui aura lieu aujourd'hui mardi, 18 août, à 11 h. M., sur la levée, en face de la rue de l'Hôpital. Sept Dames...

Salsepareille. New-York, 4 août 1857. Au Dr H. Herey. Mon cher Docteur, Il y a quinze jours, je vous ai écrit au sujet de mon triste état de santé... Votre dévoué et reconnaissant serviteur, P. JOHNSON, 368, Broadway.

$10,000 de Récompense. A QUICONQUE découvrira un seul atome de mercure dans les Pastilles de Salsepareille du Dr Herey.

CLOTURE ET OUVERTURE. Lazare & Levasseur, Nos 8 et 10, rue de Chartres, ANNONCENT respectueusement aux dames que la clôture de la saison prochaine... LAZARE & LEVASSEUR, 8 et 10, rue de Chartres.

FROMAGES de Hollande... DUNTZE & IKEN, encoignure Royale et Conti.

CHAMPAGNE, Fleur de Sillery... DUNTZE & IKEN.

VINS rouges supérieurs—Nous recevons par le navire Arlington, venant de Bordeaux, 10 barriques et 15 caisses vins rouges de marques supérieures. DUNTZE & IKEN, encoignure Royale et Conti.

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Arlington, venant de Bordeaux: 40 barriques vin rouge ordinaire... C. CAVAROC & Co., 146 rue Royale.

EN débarquement du navire Arlington, de Bordeaux—500 1/2 boîtes truffes 1re qualité. A vendre par LANATA FRERES, 9 et 11 rue Jefferson.

EN débarquement du navire Arlington, arrivé de Bordeaux: 75 barriques de vin... Y. LEMONNIER.

EN débarquement du navire Arlington, de Bordeaux: 1000 caisses de 12 bout. vin rouge... HENRY VALETON, 12 rue Conti.

SAUMURS... W. P. VREDENBURGH & Co., 75 rue Tchoupitoulas.

QUININE—1000 onces à vendre par W. P. VREDENBURGH & Co.

VIN rouge de Bordeaux—1200 caisses... W. P. VREDENBURGH & Co.

GENIEVRE de Hollande... W. P. VREDENBURGH & Co.

CHAMPAGNE—50 caisses... W. P. VREDENBURGH & Co.

PAPABOTTES. ON reçoit tous les jours par le chemin de fer...

LIBRAIRIE FRANÇAISE. Ve. HEBERT & Co., 149, rue de Chartres... Désignation des ouvrages...

L'ILLUSTRATION, JOURNAL HEBDOMADAIRE UNIVERSEL, 25 par an, tous frais compris. ON s'abonne chez Mme Victor Hébert & Co., No 149, rue de Chartres...

LE MONDE ILLUSTRE, Journal Hebdomadaire illustré, Chez Veu HEBERT & Co, 149 rue de Chartres.

EN magasin et sous les quais de la douane: 1000 caisses vin rouge... J. VIGNOLA & Co.

CARTES espagnoles... J. VIGNOLA & Co.

FARINE—500 barils superfine... JOSEPH LANDIS & Co.

CHANDELLES—1000 caisses... JOSEPH LANDIS & Co.

HUILE de graines—100 barils... JOSEPH LANDIS & Co.

A LARD.—300 barils... JOSEPH LANDIS & Co.

COGNAC... JOSEPH LANDIS & Co.

WHISKY—400 barils... JOSEPH LANDIS & Co.

DAMES-JEANNES... LANATA FRERES, 9 & 11 rue Jefferson.

VERMOUTH de Turin... LANATA FRERES.

AMANDES... LANATA FRERES.

MADERE... LANATA FRERES, 9 & 11 rue Jefferson.

COMITE EXECUTIF DU PARTI AMERICAIN. Nlle-Orléans, 15 août 1857. ... ADAM GIFFEN, Président. JAS. BREEN, Secrétaire.

AVIS. Consulat Général du Mexique. Nlle-Orléans, 12 août 1857. ... F. REMANDS... Consul Général pour la République du Mexique.

Avis aux Contribuables. LE Bureau d'Assessment de la ville de la Nouvelle Orléans... JOSEPH ETTER, Secrétaire.

REMEDE ANGLAIS. 2,000 PLACCOS DU SPECIFIQUE DE REYNOLDS, Contre la Goutte et les Rhumatismes. ... E. J. HENRIQUES, seul agent...

ENTREPOT DE TAPIS. ... A. BROUSSEAU & FILS, 17 rue de Chartres.

Collège Commercial de Dolbear, Rue du Canal, No 166. ...

COLLEGE COMMERCIAL DE SOULE. Institution pour dames qui se destinent aux écritures. Au coin des rues Canal et Camp.

Consultations gratuites.

Bureau Publique du Second District. ... AD. CANAUX.

Nègres de la Virginie et du Maryland à vendre. CHANGEMENT DE LOCAL. WALTER L. CAMPBELL ... Nos 71 et 73, rue Baronne...

CERTIFICATS DE PRIMES.—De toutes les Compagnies d'Assurances Mutuelles... GEO. CORNSHALL.

Dame de comptoir. ON demande une dame de comptoir...

Dissolution de Société. LOUIS DUCOURNAU, JOHN CHAPUS.

Cigares de la Havane. ... CABALLERO & BARCALDO.

EAU-DE-VIE... EUG. ROCHEREAU & Co.

VIN ROUGE... Y. ST MARIGNAN.

VINS DE CATALOGNE... ANTONIO COSTA.

SOUS-LITTERE... ANTONIO COSTA.

Tabac de Virginie...

RIZ... ANTONIO COSTA.

PORT... GALLOSO & PASCAL.

BRANDY... GALLOSO & PASCAL.

$7,000 ...

AVIS aux navire Arlington, de Bordeaux... LANATA FRERES.

EAUX GAZEUSES De Salsepareille DIGESTIVES ET PURGATIVES, Approuvées par la Faculté Royale de Médecine de Madrid et dont la vente est autorisée en vertu d'un privilège royal de S. M. la Reine, ... Dr N. HEREY, ...

NOUVELLE ROUTE Aux sources de la Virginie, Et à tous les points à l'Est et au Nord, Par la voie du Chemin de fer de Memphis et de Charleston. ... Aller, Memphis, par une ligne continue de chemin de fer, à Savannah, Charleston, Richmond, Nashville, Knoxville, Lynchburg, Baltimore, Philadelphie et New-York.

Via les messageries du Sud et de l'ADAMS EXPRESS COMPANY.

LIGNE REGULIERE DE BATEAUX A VAPEUR FRANÇAIS DE LA HAVANE AU HAVRE. ...

Tapis, toiles cirées, nattes.

F. NEWHALL. Entrepôt de Tapisserie Espagnole et ameublement. Rue du Canal, No 60, ...

AVIS. ... CH. C. LAVERGNE.

Avis. POUR cause de réparation, le magasin de déballage de la maison Edmond Fréderic...

AMANDES—... H. MEUGENS.

SEINES, EPERVIERS ET TRAMAILLES. A VENDRE en gros et en détail ... P. LEVERRIER, rue de Chartres, 61.

JOHN CULBERTSON, No 58, Passage de la Bourse St-Louis.

AUX DAMES. CHANGEMENT DE MAGASIN.

Avis de société.

TOMBOLA.

Nos 161 et 163 rue Royale.

TEINTURERIE NOUVELLE.

LIQUIDATION. A. GALEFFI, 161 rue de Chartres, encoignure Toulouse.

PERFECTION D'HOMMES, DE JEUNES GENS ET D'ENFANTS. EXCELLENTE OCCASION. ALFRED MUNROE & CO, No 26, rue du Magasin, ...

A LOUER.

GODCHAUX FRERES.

A VENDRE.

GRAINE de...

CAMILLE LACOSTE, SUCCESSEUR DE HERMAN ... MARCHANDS DE VINS, LIQUEURS ET EAUX-DE-VIE, ...

LOTERIES DE SWAN & Co. Gros Lot, $60,000! ... DANS LA VILLE D'ATLANTA, Georgie... PLAN DE LA LOTERIE. ... S. SWAN & Co, Atlanta, Géorgie.

Dissolution de Société.

Formation de Société.

Dissolution de société.

Avis de société.

Matériaux de construction. BRIQUES, BOIS DE CHAUFFAGE, A...

LAIT ANTEPHELIQUE. Avis aux Dames.

J. Rivière & Hickman.

PARFUMERIE...

EDOUARD GUILLOT, 148 rue Royale.

C. CAVAROC & Co., 144 rue Royale.

LANATA FRERES.

BRUGUIERE & Co.

J. MEURIER, 38 rue Toulouse.

PABLO GELPI, 120 rue Vieille Levée.

EDOUARD GUILLOT, 148 rue Royale.